

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2019

DATE DE CONVOCATION

21 novembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

21 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Joël HUCLEUX	Micheline BINDER
Gérard BESNIER	Jean-Paul SOULEZ	Guy DESMAREST
Josiane DELOFFE	Alain GILLES	Jeannick LANGLOIS
Martine CAYRE	Gérard FOUCARD	Patrick DUFOUR
Hervé LEVEAU	Maryse FLANDRE	Christelle PLE
Nathalie FERRAND	Hélène TELLIER	Laure DESENDER
Jérôme HUCLEUX		

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Raymond COZETTE

Nicole DAVESNE

Laurent PLACE

ABSENTS EXCUSÉS :

Nadège CORROY

Yves LEFRANCOIS	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Isabelle COZETTE	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Sylvie LACAILLE	donne pouvoir à	Josiane DELOFFE

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Micheline BINDER et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

- **TARIFS EAUX ET ASSAINISSEMENT 2020**
- **BUDGET PRIMITIF EAU 2020**

- **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020**
- **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 AU DÉPARTEMENT**
- **INFORMATIONS GÉNÉRALES**
- **QUESTIONS DIVERSES**
- **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 13/11/19

Aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivant :

- **PRÉSENTATION DU VOLET HABITAT ET ÉCONOMIQUE DU PLUiH PAR MONSIEUR ESTIENNE, VICE PRESIDENT DE LA CCPV ET VOTE**
- **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DE LA VALLÉE DU THÉRAIN POUR LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »**
- **PRISE DE COMPÉTENCE FACULTATIVE DU RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID PAR LA CCPV**
- **ACQUISITIONS DE TERRAIN**
- **ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR LES BUDGETS ANNEXES**
- **DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

PRÉSENTATION DU VOLET HABITAT ET ÉCONOMIQUE DU PLUiH PAR MONSIEUR ESTIENNE, VICE PRESIDENT DE LA CCPV ET VOTE

Inquiet sur les propositions des volets habitat et économique du PLUiH pour la commune, Monsieur le Maire a souhaité organiser une réunion d'information.

Monsieur ESTIENNE, vice-Président de la CCPV chargé de l'aménagement de l'espace et du territoire, a présenté les volets Habitat et Economie du PLUiH.

Conscient de l'inquiétude des maires et élus de la CCPV, Monsieur ESTIENNE a expliqué en détail la proposition de la CCPV en matière de développement de l'Habitat.

Au vu des différents scénarii proposés, il ressort une disparité entre les différents secteurs de la CCPV :

Exemples :

SECTEURS	NOMBRE DE BESOINS EN LOGEMENTS SUIVANT LES CRITERES CHOISIS PAR LA CCPV
FORMERIE	248
GRANDVILLIERS	403
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	342
SONGEONS	341

COMMUNES	NOMBRE DE BESOIN EN LOGEMENTS SUIVANT LES CRITERES CHOISIS PAR LA CCPV (volet 1)
FORMERIE	63
GRANDVILLIERS	161
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	70
SONGEONS	61

Les axes privilégiés pour une stratégie économique sont :

- privilégier les zones économiques existantes, les friches ainsi que les dents creuses des zones économiques existantes
- développer le secteur présentiel
- conforter le secteur productif existant et attirer de nouvelles entreprises
- aménager des ateliers relais et pépinières d'entreprises
- pérenniser les exploitations agricoles existantes et les accompagner dans leur diversité
- aider les exploitants à valoriser leurs productions locales
- exploiter le potentiel touristique du territoire.

Pour justifier les consommations foncières futures (2018 à 2030), une enveloppe de 51.5 hectares a été définie comme suit :

COMMUNES	Hectares à consommer (dernière proposition de la CCPV)	1ères propositions de la CCPV (pour rappel)
ABANCOURT	2.5	2.5
BROQUIERS	0	1
ESCLES SAINT PIERRE	1	1
FEUQUIERES	20	20
FORMERIE	6.5	9.5

GRANDVILLIERS / HALLOY	13	10
MARSEILLE EN BEAUVAISIS	2	2
ROY BOISSY	0.5	0.5
SAINT OMER EN CHAUSSEE	0	0.5
SOMMEREUX	2	2
SONGEONS	4	13
TOTAL	51.5	62

Considérant que la commune de FORMERIE et son secteur sont défavorisés en nombre et que la proposition de certaines communes n'est pas en adéquation avec leurs projets réels,

Considérant que la commune de FORMERIE a fait des efforts pour réduire la consommation foncière future sur la partie économique (reclassement de zones économiques en zones agricoles suivant la révision du PLU de la commune (3 hectares)),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exprimer son désaccord sur la répartition entre les communes des besoins en logements (volet Habitat) et en hectares à consommer (volet Economique).

Monsieur ESTIENNE propose qu'une réunion soit organisée entre les centres-bourgs à ce sujet, le but étant que ces 2 volets du PLUiH soient acceptés par tous.

Monsieur le Maire accepte la proposition d'une réunion.

TARIFS EAUX ET ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire donne lecture des documents remis aux élus pour la tarification 2020 et propose d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement comme énoncé dans l'annexe 1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette augmentation.

BUDGET PRIMITIF EAU 2020

La balance du budget primitif 2020 proposée, est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 1 195 054 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 3 688 639 €

Le budget Eau 2020 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 587 754 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses = total des recettes : 440 905 €

Le budget Assainissement 2020 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020 AU DÉPARTEMENT

Par courrier en date du 31 octobre 2019, le Conseil Général nous demande de fournir avant le 31 décembre 2019 nos demandes de subvention d'investissement pour l'année 2020 en indiquant leur ordre de priorité.

Monsieur le Maire propose :

Ordre de priorité	Programmes	Montants estimés HT	Subvention du Département attendue	Autres partenaires financiers
1	Aménagement de la voirie rue du Presbytère (accessibilité PMR et création des arrêts de cars et de l'entrée des élèves du groupe scolaire Louis Blériot)	467 440 €	36 %	DETR
2	Travaux de renforcement d'eau potable rue du Presbytère	224 814 €	20 % et modulation selon le prix de l'eau	
3	Travaux de mise en conformité accessibilité PMR réhabilitation partielle salle des fêtes Louis Aragon	120 000 €	36 % + 10 % bonification	DETR
4	Travaux de restauration de l'église	120 000 €	50 %	DETR (30 %)
5	Remise en état de l'orgue	Attente devis	60 %	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DE LA VALLÉE DU THÉRAIN POUR LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS »

En date du 3 octobre 2019, la Communauté de communes a transféré la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) au syndicat de la Vallée du Thérain.

Les actions dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants (avec prévention des inondations)
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Il convient dorénavant de désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants qui siégeront au comité syndical sur une période de 3 à 4 mois (du 1^{er} janvier 2020 à la nouvelle élection des délégués).

En application de l'article L. 5711-1 du CGCT, il convient de préciser que chaque commune peut porter à l'élection du comité syndical, un ou plusieurs membres de son conseil municipal.

Dans l'optique de faciliter la désignation des représentants syndicaux prévue lors du conseil communautaire du 12 décembre prochain, la CCPV nous demande de renvoyer le tableau ci-joint :

Deux personnes se présentent :

NOM	Prénom	Adresse	Commune	Titulaire ou Suppléant (au choix)
BESNIER	Gérard	5 rue Marcel Dassault	FORMERIE	titulaire
BOUS	William	23 rue Bonnemare	FORMERIE	suppléant

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces candidatures.

PRISE DE COMPÉTENCE FACULTATIVE DU RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID PAR LA CCPV

A) Le contexte :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 L.5211-20 et L. 5214-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1996, portant approbation des statuts de la communauté de communes « de la Picardie Verte » et modifiés par les arrêtés préfectoraux des 23 décembre

1997 (adhésion de 9 communes supplémentaires), 31 décembre 1998 (adhésion d'une commune supplémentaire), 31 décembre 1998 (extension des compétences), 03 mars 2001 (extension de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement »), 17 octobre 2012 (extension des compétences en « création et gestion d'une recyclerie ressource communautaire" et "maîtrise d'ouvrage de projet touristique relative au musée du train de Saint-Omer-en-Chaussée »), 18 juin 2015 (extension des compétences au "Très Haut Débit") et du 24 mars 2016 (transfert de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, et statuts modifiés),

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 31 décembre 1996 modifié, le Préfet de l'Oise a approuvé les statuts de la communauté de communes « de la Picardie Verte ».

Il indique que la communauté de communes « de la Picardie Verte » valorise son implication en matière de développement durable notamment depuis juillet 2015, où elle est devenue lauréate de l'Appel à Projets TEPCV, puis a signé, en 2016, une démarche de COTTRI (Contrat d'Objectif Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle) avec la région Hauts de France, en vue de renforcer la mise en œuvre d'une politique de transition énergétique et écologique.

Le Maire ajoute que dans le cadre de ce développement des énergies ENR&R en lien avec les objectifs assignés la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et le plan climat-air-énergie des actions ciblées et innovantes ont été lancées sur le territoire.

Il précise que dans cet esprit, une étude de faisabilité lancée par l'EPCI, a démontré l'intérêt de développer des réseaux de chaleur sur le territoire dont, notamment, sur la commune de Formerie.

Dans ce contexte, le Maire rappelle que la compétence « réseau de chaleur et de froid » ne fait pas partie des compétences obligatoires de la CCPV,

C'est pourquoi l'EPCI propose de modifier les statuts afin que les communes membres puissent gérer avec plus de souplesse leur compétence « réseau de chaleur et de froid » en confiant la gestion de manière facultative à la Communauté de Communes.

Le Président de l'EPCI a suggéré ainsi de modifier les statuts de la Communauté de Communes en ajoutant dans les compétences facultatives (article 3 des statuts) un nouvel alinéa libellé comme suit :

« **➤ Réseaux de chaleur et de froid :**

- *Création, entretien et exploitation des réseaux de chaleur et de froid alimentés majoritairement par des énergies ENR&R*
- *Cette compétence comprend notamment la création, l'entretien et l'exploitation du réseau de chaleur de Formerie. »*

Cette modification statutaire doit recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Communautaire, lors de la séance du 14 novembre 2019, à l'unanimité des membres présents, a délibéré favorablement sur l'ensemble des opportunités citées et a autorisé :

- le Président à adresser aux communes pour délibération ledit document conformément à l'article L.5211-17 du CGCT,
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

B) Décision :

Après avoir pris acte de l'ensemble des données et considérants de cette affaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer favorablement sur l'ensemble des opportunités citées ainsi que sur le transfert de la « COMPÉTENCE FACULTATIVE DU RESEAU DE CHALEUR ET DE FROID » à la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Pour information, Monsieur le Maire précise que le projet concerne la piscine, le collège, la CCPV et le gymnase.

Pour répondre à Madame Hélène TELLIER, Monsieur le Maire indique que le réseau devrait être installé dans la cour de la piscine.

ACQUISITIONS DE TERRAIN

Monsieur le Maire propose de faire l'acquisition des parcelles :

- **Emplacement réservé pour un dégagement de visibilité au calvaire situé entre le parking de Leader Price appartenant à la SCOP Les Coopérateurs de Normandie Picardie et les services techniques de la commune.**

n° parcelle	Superficie	Valeur
AH n°218p	23 m ²	460 €

- **Parking situé rue de la Flaque en face de la bibliothèque Victor Hugo appartenant aux Coopérateurs de Normandie Picardie**

n° parcelle	Superficie	Valeur
AH n°216p	271 m ²	5 420 €
AH n°215	22 m ²	440 €

- **Terrains appartenant aux consorts Micheneau situés :**

- à l'emplacement de la station de pompage face à l'Eglise à l'intersection des routes de Gaillefontaine et d'Haucourt

n° parcelle	Superficie	Valeur
AH n°127p	41 m ²	820 €

- Route d'Haucourt -régularisation par rapport au parking

n° parcelle	Superficie	Valeur
AH n°127p	12 m ²	240 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de faire l'acquisition de ces 5 terrains aux prix proposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions.




Une estimation de France Domaine n'est pas à demander, l'acquisition se faisant de manière amiable et étant inférieure à 180 000 €.

ASSUJETTISSEMENT A LA TVA POUR LES BUDGETS ANNEXES

Le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des opérations réalisées au titre du développement économique à caractère industriel et commercial.

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2019, il convient de délibérer à nouveau.

Il convient d'assujettir à la TVA les budgets annexes :

-  Budget de l'Eau
-  Budget de l'Assainissement
-  Budget du Lotissement les Tilleuls

La commune doit opter pour le paiement de la TVA pour 5 ans à compter de la déclaration auprès du service des Impôts des Entreprises (SIE)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'opter pour le paiement de la TVA pour 5 ans à compter de la déclaration auprès du service des Impôts des Entreprises (SIE) sur les 3 budgets mentionnés ci-dessus.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Après ouverture des plis et modifications demandées par la commune, il est nécessaire de faire les changements suivants sur le budget communal 2019 :

	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES
21318 : Autres bâtiments publics Opération 15 : travaux bâtiments divers		- 100 000 €
21316 : Equipements du cimetière Opération 32 : réhabilitation cimetière		+11 000 €
2181 : Installations générales, agencements et aménagement divers Opération 37 : aménagement d'emplacements pour camping cars		+ 89 000 €
TOTAL	0 €	0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la décision modificative n°2 sur le budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Mise en place par le SE60 de la tarification de la recharge pour véhicule électrique des bornes à compter du 1^{er} janvier 2020.**
- **Versement des subventions pour la confection des chars par les associations (mandats du 25/11/2019).**
- **Erreur matérielle** sur la délibération du 26 juin 2019 concernant l'achat de terrains et de bâtiment rue du Parc Annexe (manquait 77 m² pour le même prix).
- **Etudiant pour le Canada :** Monsieur le Maire demande s'il y a des propositions de candidature, la réponse devant être formulée avant le 31 janvier 2020.
- **Informations sur la production du parc éolien de Boutavent la Grange :**
 - ✚ 3 889 152 kWh produits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
 - ✚ 97.40 % de disponibilité du parc
 - ✚ 1 857 € de recettes perçues pour 2018 pour la commune (4 641 € pour la CCPV et 2 785 € pour le Département).
- **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal :** fin janvier 2020.
- **Budget primitif 2020 voté fin février 2020.**

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Laure DESENDER signale que les passages pour piétons ne sont pas visibles la nuit (exemple : rue Dornat).
Monsieur le Maire est d'accord avec elle et va se renseigner sur ce qui existe sur le marché.
- Hervé LEVEAU rappelle que le marché de Noël aura lieu le samedi 14 décembre 2019 à la salle Louis Aragon.
- Jean-Paul SOULEZ informe les élus que les dons pour le téléthon s'élèvent à 2 779 € avec ceux des communes extérieures (2 869 € en 2018).
- Joël HUCLEUX précise que les passages pour piétons sont déjà à repeindre.
Monsieur le Maire précise que la peinture allait être refaite.

La séance est levée à 22 heures 45.